

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
6 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 6 février à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Françoise PARIS, maire.

Présents : Françoise PARIS, Vanessa LAPORTE, Thierry HARDY, Joël REIGNER, Fabienne POULAIN, Mélanie PUPIN, Charlène GIMENEZ, Christine HOULLEGATTE, Jean-Louis LECHEVALIER, Denis PUPIN, Sylvain VIEUBLED.

Procurations : Aucune

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Joël REIGNER

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2024 : Unanimité

Délibération pour prescription du PLU : Adopté à l'unanimité

Création d'une commission PLU

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la décision de la prescription du PLU, il est nécessaire de créer une commission PLU.

Après délibération il est décidé de créer la commission PLU, composée des élus suivants :

- Françoise PARIS
- Vanessa LAPORTE
- Thierry HARDY
- Joël REIGNER
- Jean-Louis LECHEVALIER

Devis travaux eaux pluviales :

Suite à des problèmes récurrents rue du 4 aout et rue de l'Ecole, il est nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales communal. Un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE. Il s'élève à 114 588.84 € TTC.

Après avoir expliqué à l'assemblée le Code de la commande publique, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions urbanisme et voirie ont été consultées et qu'elles approuvent le devis de l'Entreprise EIFFAGE. Madame le Maire soumet au vote le devis de l'entreprise EIFFAGE. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Demande d'emprunt pour financer les travaux sur le réseau pluvial communal

Mme le Maire informe l'assemblée que compte tenu du montant des travaux estimé, une partie devra être financée par un emprunt. Madame le Maire précise qu'elle a rencontré la Conseillère aux décideurs locaux afin de faire un point sur les finances de la commune. Suite à cet entretien, Madame le Maire précise que la commune est en mesure de supporter un emprunt. Elle propose donc de réaliser un emprunt pour la somme de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de réaliser un emprunt de 60 000 € et autorise Mme le Maire à engager la démarche auprès des établissements bancaires.

Demande de subventions pour les travaux sur le réseau pluvial communal

Les travaux étant estimés à 115 000 € TTC, Mme le Maire propose d'effectuer des demandes de subventions :

- Au conseil départemental au titre de l'APCR (Aides aux Petites Communes Rurales)
- A la Préfecture au titre de la DETR

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subventions mentionnées ci-dessus.

Informations diverses :

- ❖ Monsieur Jean-Louis LECHEVALIER remercie la mairie pour le colis des anciens et précise que celui a été très apprécié par les aînés ruraux.
- ❖ Il a été signalé chemin de la vallée, près de la Guigne, la présence de détritus (livres provenant de la boîte à livres). L'employé communal va procéder à l'évacuation de ces déchets.
- ❖ Si le temps durant les congés scolaires de février le permet des travaux seront effectués dans la cour de l'école.

Séance levée à 20h00.